



« Si courir était notre seul but, nous passerions à côté de moments inoubliables ». Depuis 1996 SDPOrganisation, spécialiste de la course aventure à vocation sportive et culturelle, s'est forgé une solide réputation sur l'Asie.

Leader sur ce type d'événement, nous vous proposons le « **Challenge Mondial Trail Pompiers** » (CMTP) sur la course pédestre « **Les Foulées de la Soie** », l'unique raid-aventure au monde qui donne à chacun la possibilité de partir à la découverte d'un pays, de découvrir une mosaïque de civilisations, de cultures, de paysages, de sites historiques les plus prestigieux de la planète, hors des sentiers battus.

**Le bimestriel « SOLDAT DU FEU magazine », seul titre indépendant dédié au métier de l'incendie et aujourd'hui partenaire de SDPO, organise un challenge dédié à tous les soldats du feu et à tous les métiers de l'incendie. Autour de cet événement porteur, chaque entité du groupe pourra s'identifier à son équipe.**

Véritable outil de communication pour motiver les participants, dynamiser ou récompenser les collaborateurs, relever des défis, promouvoir l'image dynamique des sapeurs-pompiers, des marins-pompiers, des pompiers de l'air, qu'ils soient professionnels, volontaires ou militaires. Cette épreuve hors norme attire toujours un nombre considérable de femmes (plus de 40%), une équipe mixte ou une équipe 100% féminine de pompiers peut se retrouver au départ des prochaines Foulées de la Soie.

Cet événement unique se déroulera du 15 au 30 septembre 2012, en Inde, dans le cadre de la course mythique « Les Foulées de la Soie ». Chacune des étapes de ce Challenge Mondial Trail Pompiers constituera un support relationnel auprès des autorités politiques et économiques des provinces traversées par « Les Foulées de la Soie ».

Les cérémonies officielles liées aux étapes sportives de cette course seront couvertes par les médias indiens.

SOLDATS DU FEU magazine publiera un reportage dans ses colonnes, si l'une des équipes pompiers inscrite établit un échange professionnel avec l'un des centres de secours des villes traversés.

## **Règlement**

### Article 1

Le « **Challenge Mondial Trail Pompiers** » (CMTP) est une exclusivité de SDPOrganisation.

Il a été créé le 1<sup>er</sup> octobre 2011.

Le CMTP en accord avec Carlo Zaglia peut être mis en jeu sur n'importe quelles des épreuves organisées par SDPOrganisation.

*(Les Foulées de la Soie, Les Foulées du Vietnam, les Foulées de la Havane et épreuves à venir)*

### Article 2

## Condition d'inscription

Ce challenge est ouvert :

- aux pompiers du monde entier, en activité ou en retraite
- au personnel travaillant au sein d'une administration, conseil général, région ou ville, ayant un rapport avec la lutte contre l'incendie.
- au personnel administratif, technique et spécialisés des Sdis
- au personnel de sécurité civile affecté aux missions de secours et de la lutte contre l'incendie.
- au personnel de société ayant un rapport avec les métiers de lutte contre l'incendie ou de société de prestation de service.

### Article 3

#### Composition d'une équipe

- Chaque équipe sera composée de quatre coureurs. **(un classement par équipes constituées - temps réalisé par les 3 meilleurs coureurs à la fin de l'étape.)**
- Chaque équipe pourra être composée de coureurs d'une même entreprise ou centre de secours et/ou service d'incendie ou complétée par 1 coureur extérieur au milieu de l'incendie, un sponsor, un athlète de haut niveau, un VIP (soit par exemple, trois pompiers et un policier, ou trois pompiers et un chauffeur de taxi...)
- Des coureurs ne travaillant pas dans une entreprise inscrite au challenge pourront toutefois représenter l'entreprise, la ville ou la région engagée à condition qu'ils aient un rapport avec le métier «de la lutte contre l'incendie.
- Ces équipes pourront être mixtes (hommes et femmes)
- Chaque équipe pourra être composée de coureurs seniors et vétérans.
- Le classement par équipe ne tiendra pas compte des catégories.

### Article 4

#### Modalités d'engagement

- Les équipes constituées de 4 coureurs peuvent être mixtes (homme et femme)
- Chaque équipe devra obligatoirement porter le nom du centre de secours, ou du service d'incendie, ou de la société représentée.
- En outre, elle devra apposer obligatoirement sur les maillots de compétition le nom et les couleurs du centre de secours, ou du service d'incendie, ou de la société représentée.
- Chaque équipe devra porter sur leur maillot les couleurs de leur pays respectif.
- Toutefois, il est rappelé que sur ce maillot devra figurer également de manière distincte le logo officiel des Foulées de la Soie.

### Article 5

Pour s'inscrire, l'équipe devra remplir la fiche d'inscription prévue à cet effet et la transmettre à **S.D.P.O** accompagnée de 300 € correspondant aux frais de constitution de dossier et du 1<sup>er</sup> acompte selon les dispositions définies par le présent règlement.

Le prix total de l'inscription de l'équipe de quatre coureurs à l'épreuve est de 13 710 € majoré de 288€ pour l'Assurance Assistance Rapatriement obligatoire.

Pour tout paiement par chèque et virement hors France, un supplément de 80 € sera demandé. Ce prix comprend l'inscription, le billet avion aller-retour au départ de Paris, les frais de transfert sur le territoire indien, les frais d'hébergement en chambre double et en pension complète en Inde en fonction des us et coutumes alimentaires du pays, les entrées sur les sites des visites.

Pour les équipes qui nous rejoindront directement en Inde, le prix total de l'inscription de l'équipe de quatre coureurs sera de 11910 € majoré de 288 € pour l'Assurance Assistance Rapatriement obligatoire.

Possibilité d'être hébergé en chambre individuelle : prévoir un supplément

Le coût du visa collectif (65 € par coureur) sera à la charge de chaque participant (260 € poules équipes officielles).

### Article 6

#### **Dotation**

1. L'équipe classée première **sera invitée à participer au Marathon de Pékin**, soit une semaine en pension complète, en partant de Paris avec frais de dossard compris. Seule l'assurance et les frais de visa seront à la charge de l'équipe. ) Des modalités peuvent être engagées avec SDPOrganisation et Carlo Zaglia en cas d'empêchement à cette participation.
2. L'équipe classée seconde recevra une prime de 3000 euros
3. L'équipe classée troisième recevra une prime de 1800 euros
4. L'équipe classée quatrième recevra une prime de 800 euros

### Article 7

Ce Challenge CMTP ne sera effectif qu'à condition d'avoir 7 (sept) équipes officielles inscrites au départ de l'épreuve.

*Hormis ces points précis, le règlement et les principes de l'épreuve restent inchangés et sont opposables aux concurrents participants aux Foulées de la Soie dans le cadre du Challenge CMTP. Cet additif ne déroge en rien aux principes de l'épreuve.*

Jean-Claude LE CORNEC  
Organisateur des Foulées de la Soie



SDP Organisation 16 rue Jean Cocteau – 95350 - St Brice sous Forêt- FRANCE  
Tél/fax : 01 39 94 01 87 – Portable : 06 03 70 38 83 Site Internet : [www.sdpo.com](http://www.sdpo.com) –  
Email : [sdpo@sdpo.com](mailto:sdpo@sdpo.com)